

Conseil des ministres du 12 février 2010

ASSURANCE MALADIE COMPLÉMENTAIRE

Exemption de la taxe annuelle sur les opérations d'assurance au bénéfice des assurances soins de santé offrant un niveau de protection élevé - Deuxième lecture

Le Conseil des ministres a approuvé, en deuxième lecture, un avant-projet de loi instaurant une exemption de la taxe annuelle sur les opérations d'assurance au bénéfice des assurances soins de santé offrant un niveau de protection élevé. L'avant-projet est adapté à l'avis du Conseil d'Etat.

La mesure, proposée par le ministre des Finances Didier Reynders vise à accorder une exemption de la taxe à ces contrats d'assurances soins de santé qui protègent mieux les assurés, et notamment les personnes atteintes de maladies chroniques.